

ANACIM JOKO

Revue de l'actualité de l'Agence . Juin 2025 . N° 11

ALA UNE



**BONNE GOUVERNANCE : LE MITTA ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'ANACIM SALUENT LA GESTION VERTUEUSE DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DE L'AGENCE**



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE



Sommaire

Bonne gouvernance	03
Alertes précoces	05
Projet de Résilience et de Développement communautaire de la Vallée du fleuve Sénégal	06
Hivernage 2025 : Le GTP démarre ses activités	07
Prévision des phénomènes météorologiques extrêmes en Afrique de l'Ouest et centrale	08
L'ANACIM et la DGAC France	10
Dakar a abrité un workshop régional sur la liste minimale d'équipements de référence (LMER)	12
Plateforme aéroportuaire de Diass	13
Hajj 2025...	14
Assistance météorologique à la Navigation aérienne	15
Recherche et sauvetage	16
Concours d'entrée à l'Ecole Régionale de Sécurité Incendie	17
Nuages de cendres et éruptions volcaniques	18
Il fait la fierté de l'ANACIM et du Sénégal... Mouhamadou Bâ	20
« Objectif Net Zéro 2050 du secteur de l'Aviation Civile »	22
Remerciements de l'APCCAS à Monsieur Abibou Mbaye	24
Avis d'expert	26

BONNE GOUVERNANCE : LE MITTA ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ANACIM SALUENT LA GESTION VERTUEUSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENCE



La 50^{ème} Session ordinaire du Conseil de surveillance de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) s'est tenue le lundi 30 juin 2025 sous la présidence de M. Ndiogou Ndiaye, Président du Conseil de surveillance.

Le Directeur général, Dr Diaga Basse a présenté le compte administratif ainsi que les états financiers de l'exercice 2024. Les échanges ont permis de mettre en exergue un résultat positif, traduisant une bonne maîtrise des dépenses et mobilisation optimale des ressources. Mieux le compte administratif a un résultat excédentaire en ligne avec les prévisions arrêtées dans le cadre du budget annuel.

Concernant l'application des directives présidentielles, le Conseil a salué la soumission des documents de gestion à date conformément à la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique et de la circulaire n° 17 PR/SG du 14 janvier 2020.

Le Conseil de Surveillance après avoir approuvé les états financiers certifiés par le Commissaire aux comptes a demandé à la Direction générale de consolider les acquis en matière de performance budgétaire et financière et de veiller à la pérennisation des bonnes pratiques de gouvernance.

A la suite du satisfecit de la Tutelle technique avancé lors du pré conseil tenu le jeudi 26 juin au Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens (MITTA), Messieurs les Conseillers ont à leur tour, unanimement, salué la gestion vertueuse et félicité la Direction générale de l'ANACIM pour la bonne tenue des comptes.

Pour rappel, le Conseil de surveillance de l'ANACIM est composé du représentant du ministre des Finances et du Budget, du représentant du ministre des Forces Armées, du représentant du ministre des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires, de deux représentants du ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, du représentant du ministre de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire, du représentant de la société AIBD SA, du représentant du Contrôleur financier de la Présidence de la République.



CONSEIL DE SURVEILLANCE



ALERTES PRÉCOCES : L'ANACIM INVITÉE À FOURNIR AUX POPULATIONS L'ACCÈS À TEMPS À L'INFORMATION MÉTÉOROLOGIQUE

Lors du Conseil des ministres du mercredi 04 juin 2025, le Premier Ministre a accordé dans sa communication une importance particulière à la prévention des risques graves liés à l'hivernage, dont les plus récurrents sont : les inondations, les crues, les noyades, les maladies hydriques, les accidents électriques notamment ceux liés à la foudre, l'insécurité routière et le péril acridien.

A ce titre, plusieurs mesures allant dans le sens d'une gestion préventive et efficace de ces phénomènes ont été déjà prises à l'occasion de Conseils interministériels antérieurs. Toutefois, Monsieur Ousmane Sonko a souligné que ces précautions ne nous mettent pas totalement à l'abri de ces risques et de leurs conséquences, surtout dans un contexte de dérèglement climatique. Le Premier Ministre a exhorté les Ministres compétents à prendre les dispositions nécessaires pour les prévenir et, en cas de survenance, d'en limiter les conséquences négatives et d'apporter des solutions pertinentes.

C'est ainsi que l'Agence nationale de l'aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) a été invitée à fournir aux populations, en particulier les agriculteurs, les éleveurs, les usagers de la route, les marins pêcheurs et autres gens de mer, l'accès à temps à l'information météorologique, leur permettant ainsi d'observer les règles minimales de sécurité requises.

PROJET DE RÉSILIENCE ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL : L'ANACIM VA APPORTER SA CONTRIBUTION



Le Directeur général de l'ANACIM, Dr Diaga Basse qui avait à ses côtés la Directrice de la Météorologie, Dr Aïda Diongue Niang, a reçu en audience le mercredi 11 juin 2025 une délégation du Projet conduite par son Coordonnateur, Monsieur Mamadou Diédhiou. Les axes de collaboration entre les deux entités au bénéfice des communautés bénéficiaires étaient au cœur de la séance de travail. Après de larges discussions, il a été retenu la signature prochaine d'un protocole d'accord avec un Plan d'actions à court et long termes.

Pour rappel, « le Projet de Résilience et de Développement communautaire de la Vallée du fleuve Sénégal (PRDC/VFS) financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) s'inscrit dans la continuité des efforts déjà consentis par l'État pour l'amélioration des conditions de vie des populations au niveau des frontières. Il a été mis en place par les gouvernements du Sénégal et de la Mauritanie pour faire face à de multiples défis liés au développement socio-économique et aux phénomènes climatiques auxquels sont confrontés les communautés implantées de part et d'autre de la vallée du Fleuve Sénégal ».

Au cours des échanges, il a été souligné la nécessité de renforcer les synergies au niveau national et même avec la Mauritanie pour l'atteinte des objectifs. L'ANACIM va jouer sa partition car dans sa mise en œuvre, le projet placé sous la tutelle du Ministère de la Famille et des Solidarités, prend en compte la dimension changement climatique en conformité avec les engagements du Sénégal par rapport à la Contribution Déterminée Nationale (CDN) articulée à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à l'accord de financement signé avec l'IDA.

Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) coordonné par l'ANACIM est constitué de l'ensemble des structures techniques s'activant dans les secteurs de développement agro-sylvo-pastorale. Sa mission est de faire le suivi de la campagne agricole avec comme objectif de détecter toutes les zones potentielles d'insécurité alimentaire et aussi les zones potentielles de forte production agricole en faisant un suivi à distance et sur le terrain.

La première réunion du GTP élargi s'est tenue le jeudi 12 juin 2025 à la Direction de la Météo sous la présidence de la Directrice, Dr Aïda Diongue Niang, accompagnée du Directeur de l'Agriculture, Monsieur Moctar Ndiaye.

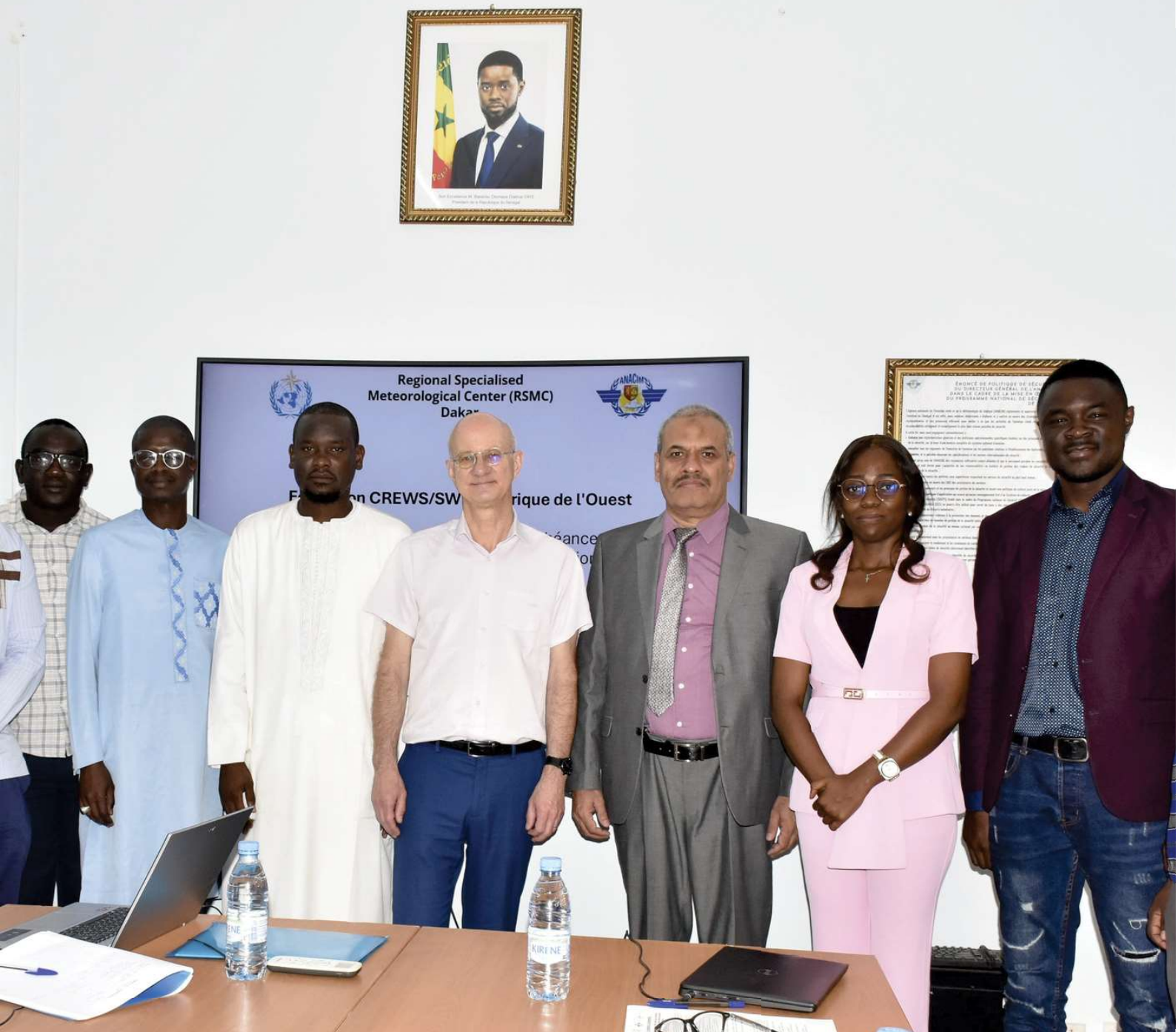
A la cérémonie d'ouverture, la Directrice de la Météo a rappelé que la collaboration est essentielle pour répondre aux défis liés à la sécurité alimentaire de façon générale. Pour Dr Aïda Diongue Niang, les ambitions pour cet hivernage, c'est de renforcer l'intégration des connaissances, le partage des données pour mettre à la disposition des décideurs des outils d'aide à la prise de décision, simples, accessibles et fondés sur des données consolidées. Pour aller plus loin dans ce partage de données, elle a annoncé le lancement prochain d'une plateforme DataHub pour faciliter aux acteurs et décideurs l'accès aux informations.

Du côté du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, le Directeur de l'Agriculture a souligné l'importance du GTP durant une campagne agricole. Monsieur Moctar Ndiaye a relevé que dans le processus de changement et d'innovation au niveau du Ministère, il est fondamental que la météo apporte sa contribution en fournissant de l'information beaucoup plus localisée.

Les travaux de la première rencontre ont tourné autour de la validation du calendrier des activités prévues jusqu'au mois d'octobre, la présentation de la situation pluviométrique de la 1ère décade de juin 2025, les prévisions pour la 2ème décade et les contributions techniques des différentes structures membres du GTP.



PRÉVISION DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE : LE PERSONNEL DU CMRS DE DAKAR ET DE MÉTÉO CAMEROUN EN WORKSHOP À L'ANACIM



Les sessions organisées du 10 au 14 juin 2025 dans le cadre du projet CREWS (Climat, Risk and Early Warning Systems) visent à renforcer les capacités des prévisionnistes de l'ANACIM pour réaliser les produits d'orientation destinés aux pays bénéficiaires et un transfert de capacités en faveur de la Direction de la Météorologie nationale du Cameroun.

L'initiative est soutenue par l'OMM, en collaboration avec le Centre météorologique régional spécialisé de Dakar (CMRS) pour les prévisions régionales relatives aux conditions météorologiques extrêmes et avec l'appui des projets financés par l'Initiative CREWS pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

L'objectif du projet CREWS est de protéger les vies, les moyens de subsistance et les biens dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) en augmentant de manière significative les capacités des systèmes d'alerte intégrés multirisques. Il intervient au niveau de 16 pays en Afrique : Bénin, Cap-Vert, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République Centrafricaine, RDC, Sao-Tomé et Principe, Sénégal, Togo et Tchad.

Les sessions animées par des experts de l'OMM et de Météo France est d'une importance capitale pour les prévisionnistes et chercheurs de l'ANACIM qui abrite le Centre Météorologique Régional Spécialisé (CMRS) désigné par l'OMM pour la prévision des événements météorologiques à fort impact pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Lors de la dernière rencontre du projet CREWS à Ndjaména, le représentant de l'Organisation météorologique mondiale en Afrique de l'ouest et du centre, Bernard Gomez rappelait qu'en Afrique, près de 60 % de la population n'est toujours pas couverte par les systèmes d'alerte précoce alors que les phénomènes météorologiques, climatiques et hydriques extrêmes, sont de plus en plus fréquents et intenses en raison des changements climatiques.





L'ANACIM ET LA DGAC FRANCE SIGNENT DE NOUVELLES ANNEXES POUR ÉTENDRE LEUR COOPÉRATION TECHNIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

La signature a eu lieu le mardi 17 juin 2025 en France en marge des activités du Paris Air Show (Salon du Bourget). Les deux nouvelles annexes ont été signées par Dr Diaga Basse, Directeur général de l'Agence nationale de l'Aviation et de la Météorologie (ANACIM) et M. Damien Cazé, Directeur général de l'Aviation civile française.



L'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) et la Direction générale de l'aviation civile de la France (DGAC France) développent leur coopération depuis 2018 à travers la signature d'un Arrangement Technique qui définit le cadre général de coopération et une assistance mutuelle pour le développement des transports aériens entre le Sénégal et la France. Ce partenariat prend une nouvelle dimension avec un programme d'assistance financé par AIRBUS.

La formation continue est au cœur de la collaboration. Les deux nouvelles annexes à l'Arrangement Technique permettront le renforcement des compétences des inspecteurs de l'ANACIM dans les domaines de la Navigabilité (AIR), Opérations de vol (OPS), Licences du personnel (PEL) et la Gestion de la sûreté de l'Aviation (AVSEC).

Les deux autorités ont souligné que cette signature renforce le partenariat qui existe depuis des années entre les deux agences de régulation et exprime leur volonté commune de travailler en faveur de la sécurité aérienne.

Au-delà des cérémonies officielles au Salon qui s'est tenu du 16 au 22 juin 2025, le Directeur général de l'ANACIM accompagné de son Conseiller Technique chargé des Organisations internationales, Papa Atoumane Fall et du Directeur de la Sécurité des Vols à l'ANACIM, Cheikh Tidiane Sidibé, a multiplié des rencontres pour le développement de partenariats. C'est le cas avec le maréchal Manat Chavanaprayoon, Directeur général de l'Autorité de l'Aviation civile de Thaïlande (CAAT).

DAKAR A ABRITÉ UN WORKSHOP RÉGIONAL SUR LA LISTE MINIMALE D'ÉQUIPEMENTS DE RÉFÉRENCE (LMER) POUR UN AÉRONEF ET LES AUTORISATIONS SUR LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

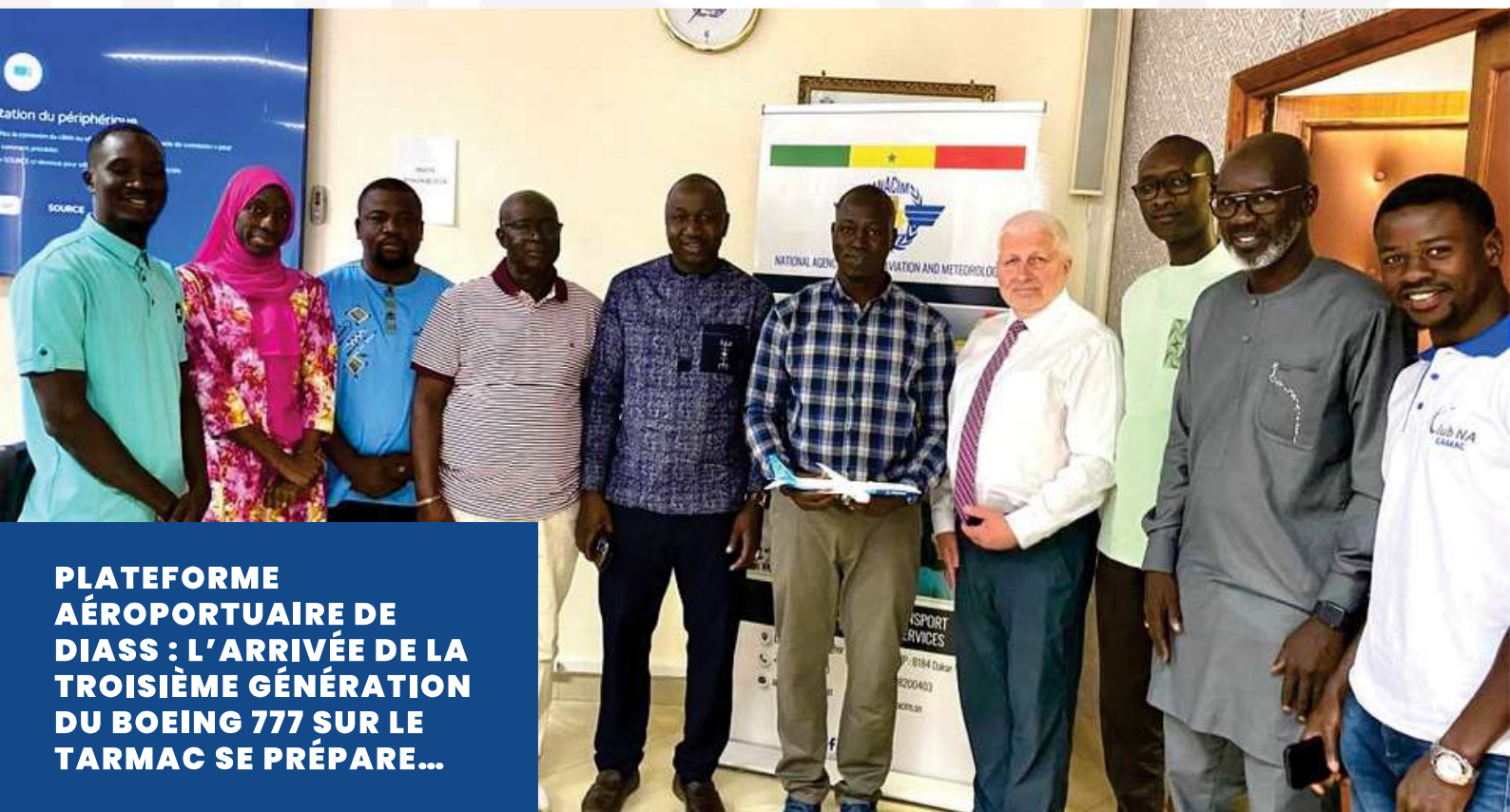


Cette liste (LMER) énumère les éléments dont il est permis qu'un ou plusieurs soient hors de fonctionnement au début d'un vol. La LMER peut être associée à des conditions, restrictions ou procédures d'exploitation spéciale. L'expérience a montré qu'un certain degré de non fonctionnement peut être accepté à court terme, lorsque le reste des systèmes et équipements en état de fonctionner continue à assurer la sécurité de l'exploitation. Ainsi, l'Autorité de l'Aviation civile peut permettre l'autorisation de cette LMER si elle estime que le respect de toutes les exigences en matière d'équipement d'aéronef n'est pas obligatoire dans l'intérêt de la sécurité pour une opération particulière.

Il en est de même dans certains contextes particuliers comme des vols à temps de déroutement prolongé (EDTO) ou le décollage par faible visibilité (LVTO). Il s'agit là de certains des sujets de l'Atelier régional organisé par le Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) en collaboration avec Airbus et ANACIM. Du 30 juin au 05 juillet, la rencontre a regroupé à Dakar des exploitants aériens et des Autorités nationales d'Aviation civile du continent.

L'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) a participé aux travaux à travers ses inspecteurs de la Direction de la Sécurité des Vols et de la Direction de la Navigation aérienne et des Aérodomes.

Au nom du Directeur général, Dr Diaga Basse, Le Secrétaire général de l'ANACIM, Mamina Kamara a pris part à la cérémonie d'ouverture à côté de Romain Ekoto, Directeur régional du Bureau de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et de Maury Seck, Directeur régional Afrique de la sécurité d'Airbus entre autres autorités.



**PLATEFORME
AÉROPORTUAIRE DE
DIASS : L'ARRIVÉE DE LA
TROISIÈME GÉNÉRATION
DU BOEING 777 SUR LE
TARMAC SE PRÉPARE...**

C'est connu l'Aéroport de Diass peut recevoir tout type d'appareil. Mais l'introduction de nouveaux appareils se prépare. Suite à la désignation de l'Aéroport international Blaise Diagne par certaines compagnies comme aéroport de destination pour leurs prochains vols avec des avions de la famille B 777X, Boeing a approché l'ANACIM et LAS SA en vue de l'approbation des opérations envisagées.

Il faut noter que l'introduction de tels aéronefs dans le trafic d'AIBD nécessite une étude de faisabilité, compte tenu de leurs dimensions imposantes. La première séance de travail, déroulée en présence des inspecteurs de l'Aviation civile (ANACIM), de l'exploitant d'aérodrome (LAS) et de l'avionneur (BOEING), le 16 juin 2025 à l'ANACIM, a permis de retenir que l'aéroport peut accueillir les vols des avions B777-9, B777-8 et B777-8F dont il est question. De plus, compte tenu de leur caractéristique d'ailes rétractables (FWT) et des infrastructures de l'aéroport, leur introduction au trafic n'engendrera pas d'impact majeur.

Toutefois, d'autres séances de travail sont prévues, en présentiel ou à distance, avec toutes les parties concernées, notamment ANACIM, LAS, les compagnies, le fournisseur de services de navigation aérienne, les services d'escale, pour une approbation finale des opérations prévues avant fin 2026.

HAJJ 2025...

Dans la nuit du lundi 23 juin au mardi 24 juin 2025, le dernier vol de la phase retour est arrivé à l'aéroport international Blaise Diagne à 00h07 avec un nombre de 255 passagers mettant ainsi fin aux opérations de cette phase qui avait démarré le 11 juin 2025. A l'accueil, les Autorités aéroportuaires et de la Délégation générale au pèlerinage aux Lieux saints de l'Islam.

Prenant la parole devant ces derniers pèlerins, le Délégué général, le Général Mamadou Gaye a rendu grâce à Dieu pour le bon déroulement de l'organisation du Hajj 2025 avec 30 vols exploités par Air Sénégal et ses partenaires et a remercié les pèlerins pour leur comportement exemplaire à la Mecque. Pour sa part, Dr Diaga Basse, au nom du Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, Yankoba Diémé, a remercié les équipes de toutes les entités de la plateforme aéroportuaire pour leur mobilisation et engagement. Pour le Directeur général de l'ANACIM, la réussite de cette édition est la résultante de la mise en œuvre des instructions données par le Premier ministre lors du Conseil interministériel consacré au Hajj.

Les agents aéroportuaires à l'image de ceux de 2AS ont exprimé leur satisfaction. En réunion de débriefing un peu avant l'arrivée du dernier vol, ils ont souligné l'implication de tous les éléments de la société de handling et le soutien total de leur Directeur général, Bocar Diop.





ASSISTANCE MÉTÉOROLOGIQUE À LA NAVIGATION AÉRIENNE : DES INSPECTEURS DE L'ANACIM VÉRIFIENT LA CONFORMITÉ AUX NORMES NATIONALES ET INTERNATIONALES DES STATIONS MÉTÉO DANS LES AÉROPORTS

Une station météorologique est disponible dans chaque aéroport du Sénégal. C'est pour la veille d'aérodrome, l'observation des phénomènes météorologiques aux environs de l'aérodrome et la prévision météorologique. Autant d'activités qui contribuent à la sécurité de la navigation aérienne.

Au Sénégal, ces services sont assurés à l'AIBD et à l'aéroport de Saint-Louis par l'ASECNA et dans les autres aéroports du Sénégal par l'ANACIM. Seulement, la surveillance continue au niveau de toutes ces plateformes visant à évaluer la conformité des services météorologiques aéronautiques aux normes nationales, aux standards de l'OACI et à la réglementation technique de l'OMM, est une mission de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM).

Voilà pourquoi, du 23 au 27 juin 2025, le Service d'Assistance météorologique de la Direction de la Navigation aérienne et des Aéroports de l'ANACIM a visité les aéroports de Saint-Louis, Podor, Matam et Linguère. Cette mission menée par Alpha Mamadou Malaado Diallo, inspecteur titulaire Météo et Abdoul Aziz Diop, Expert Météo et Inspecteur principal en la matière, était aussi une occasion de vérifier la mise en œuvre des recommandations faites lors des dernières inspections.

RECHERCHE ET SAUVETAGE : LES CENTRES DÉDIÉS DANS LES ARMÉES DE L'AIR DE L'ESPAGNE ET DU SÉNÉGAL VONT ÉTABLIR UN PROTOCOLE D'ACCORD OPÉRATIONNEL



L'Armée de l'air espagnole organise chaque année des exercices pour évaluer ses moyens de recherche et de sauvetage et pour améliorer la coordination avec des organisations nationales et internationales en charge de ces questions. Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Sénégal et l'Espagne, le Centre de Coordination et de Sauvetage de Dakar (CCS), un service de la circulation aérienne assuré par l'Armée de l'Air sous la supervision de l'ANACIM, est régulièrement invité à ces exercices. C'était le cas pour cette édition 2025 qui s'est tenue dans l'île de Gran Canaria du 17 au 20 juin.

En marge des exercices, une réunion s'est tenue entre les deux pays, pour discuter de la formation des coordinateurs des missions SAR (Recherches et sauvetage) et de l'établissement d'un protocole d'accord opérationnel entre le Centre de Coordination et de Sauvetage de Dakar (CCS) et le Centre de Coordination et de Sauvetage des îles Canaries (ARCC Canarias).

La délégation du Sénégal était composée du lieutenant-colonel Mansour Kane, Chef du Centre de Coordination et de Sauvetage de Dakar, l'adjudant-chef Lamine Bop dudit centre et de Abibou Mbaye de l'ANACIM.



CONCOURS D'ENTRÉE À L'ECOLE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ INCENDIE : LES ORGANISATEURS FONT LE POINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ANACIM

Le concours était prévu du 30 juin au 04 juillet au Sénégal et au niveau de tous les Etats membres de l'ASECNA qui ont exprimé le besoin en vue du recrutement des futurs Pompiers d'Aérodrome. Au Sénégal, c'est l'ASECNA qui a exprimé le besoin d'où l'organisation du concours au niveau national.

Le lundi 30 juin 2025 a été consacré à la visite médicale et l'examen des dossiers au niveau de l'ANACIM. Les épreuves théoriques étaient prévues à l'ERNAM et les pratiques à l'aéroport militaire Léopold Sédar Senghor. Les experts de l'ERSI, Messieurs Jean-Richard MANDABRANDJA et Arnaud Judicaël EBANGUE accompagnés des membres de la Commission locale du concours, ont été reçus en audience par le Directeur général de l'ANACIM. Dr Diaga Basse a invité tout le monde à continuer à travailler en équipe et dit ne douter aucunement de la bonne organisation du concours au Sénégal. Il a souligné la disponibilité permanente de l'ANACIM à toutes les étapes.

Pour rappel, l'Ecole Régionale de Sécurité Incendie (ERSI) à Douala est l'une des trois écoles de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et au Madagascar (ASECNA) à côté de l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation (EAMAC) basée à Niamey et l'Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM) à Dakar.

NUAGES DE CENDRES ET ÉRUPTIONS VOLCANIQUES : LE SÉNÉGAL APPORTE SA CONTRIBUTION DANS L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES VOLS DANS CES CONDITIONS

Les éruptions volcaniques peuvent menacer directement la sécurité d'aéronefs en vol et causer des difficultés d'exploitation majeures aux aéroports et dans les espaces aériens situés sous le vent du nuage de cendres volcaniques. D'où l'importance de disposer à temps de renseignements fiables et cohérents concernant les cendres volcaniques pour atténuer les risques de sécurité liés à la rencontre de cendres volcaniques pendant un vol.





Au-delà des lignes directrices édictées par l'OACI et la Réglementation au niveau des Autorités de l'Aviation civile comme l'ANACIM et les fournisseurs de services aériens comme l'ASECNA, la réflexion se poursuit dans la zone Afrique Océan Indien (AFI) pour renforcer la sécurité aérienne face aux risques volcaniques, grâce à une meilleure surveillance, une communication efficace et une gestion optimisée des alertes.

C'était l'objet de la rencontre au Siège de l'Ecole de Formation de l'Autorité Aéronautique du Cameroun du 16 au 20 juin 2025 sous la houlette du Bureau régional de l'Afrique Occidentale et Centrale de l'OACI. La délégation du Sénégal était composée de Ndeye Daba Tine, Cadre technique de la Gestion du Trafic Aérien et de la Recherche et le Sauvetage des Aéronefs à l'ANACIM, Abdoulaye Diakhaté, Responsable du Bureau Météo Aéronautique à la Direction de la Météo à l'ANACIM, Mme BA Khadaycha Aïdara, Responsable Unité Prévision-Protection Météorologie de la Représentation de l'ASECNA au Sénégal et son collègue Tidiane Guissé, Responsable Unité Qualification et Intégration du personnel Navigation Aérienne. Durant une semaine, les experts ont travaillé sur l'élaboration de protocoles communs pour l'ensemble de la région AFI, discuté des voies et moyens d'améliorer les systèmes d'alerte en temps réel et voir comment renforcer la synergie entre météorologues, contrôleurs aériens et volcanologues.

IL FAIT LA FIERTÉ DE L'ANACIM ET DU SÉNÉGAL...



La formation continue, le renforcement de capacités sont importants dans la gestion des carrières des agents de l'Aviation civile. Ce sont des leviers stratégiques pour toute administration d'une Aviation moderne. Voilà pourquoi, l'Autorité de l'Aviation civile du Sénégal, ANACIM, profite de toutes les opportunités de coopération pour prendre en charge ces questions en faveur de son personnel.

Au niveau international, ces préoccupations sont au cœur d'un programme de bourses destiné aux pays en développement, développé par l'OACI avec le gouvernement de l'Etat du Qatar. Ce programme a pour but de former le personnel aéronautique à l'échelle mondiale afin d'assurer la sécurité, l'efficacité et la régularité de l'aviation civile internationale et la conformité avec les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

C'est ce dernier programme que notre collègue Mouhamadou Bâ, cadre technique à la Direction de la Navigation aérienne et des Aéroports a eu à bénéficier. Il a soutenu son mémoire après sa formation à l'Académie aéronautique du Qatar sur le thème : « Modèle de réseau bayésien pour l'analyse et la prédiction des incursions sur piste ». Mais mieux lors de la cérémonie de graduation le lundi 02 juin 2025, Mouhamadou a été désigné comme le meilleur élève de la promotion.

Il a dédié cette distinction à tous ses collègues notamment à ceux de la Direction de la Navigation aérienne et des Aéroports pour leur collaboration et leurs encouragements.

A la cérémonie de graduation présidée par Son Excellence Cheikh Mohammed bin Abdullah bin Mohammed Al Thani, ministre des Transports, Son Excellence Cheikh Jabor bin Hamad Al Thani, directeur général de l'Académie aéronautique du Qatar a souligné que les diplômés de l'année universitaire 2025 ont terminé leurs études dans différents départements de l'Académie à savoir, la formation des pilotes, l'Ingénierie de maintenance des aéronefs, le Contrôle du trafic aérien, la Gestion des opérations aéroportuaires et la Météorologie.

« OBJECTIF NET ZÉRO 2050 DU SECTEUR DE L'AVIATION CIVILE » : LE GESTIONNAIRE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE INVITE LES ACTEURS À L'ACTION...



Dans le cadre du mois de l'Environnement, juin, LAS (Limak-Aibd-Summa), gestionnaire de l'Aéroport international Blaise Diagne a déroulé un programme en invitant les acteurs de la plateforme de Diass à contribuer à limiter l'impact environnemental des activités aéroportuaires.

C'est ainsi qu'un forum « Aviation et Environnement » a été organisé le mercredi 25 juin 2025 à Somone sur le thème : « Objectifs net zéro 2050 du secteur de l'Aviation civile ». Un acte en phase avec l'adoption en 2022 lors de la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI de l'objectif ambitieux mondial collectif à long terme (LTAG) de réduction à zéro des émissions nettes de carbone d'ici 2050.

Lors de la rencontre initiée par LAS, la Directrice de la Météorologie à l'ANACIM, Dr Aïda Diongue Niang a exposé sur la dimension scientifique du changement climatique. Une étude sur la production de biocarburants à partir du jatropha ou tabanani a été présentée par le Pr Diédhiou de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) de Thiès. Pour rappel, le Sénégal a été sélectionné par l'OACI pour une étude de faisabilité de la production de carburants d'aviation durables (SAF) dans le cadre du Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

Le gestionnaire de l'Aéroport de Diass, acteur majeur dans la protection de l'environnement salué par plusieurs certifications a aussi signé un partenariat avec l'Aire Marine Protégée (AMP) de la Somone. La journée a été une occasion de renouveler à nouveau un moment de nettoyage sur ce site écologique de la zone.

Une balade somptueuse dans la lagune de la Somone, dans une nature sauvage, à côté des pélicans, hérons et autres occupants des lieux, a mis fin à la journée. Sans oublier la dégustation des fruits de mer tirés directement des eaux de la lagune.





REMERCIEMENTS DE L'APCCAS À MONSIEUR ABIBOU MBAYE

L'Association Professionnelle des Contrôleurs de la Circulation Aérienne au Sénégal (APCCAS) a envoyé une lettre de remerciements au chef du Service gestion de la circulation aérienne, recherches et sauvetage à la Direction de la Navigation aérienne et des Aéroports avec ampliation au Directeur général. C'est pour sa participation distinguée au 6^e Congrès de la Fédération des Associations des Contrôleurs Aériens de l'ASECNA (FACAA) du 20 au 22 mai 2025 à Dakar.

Dans la lettre, on peut lire, « votre présence à cet événement en tant qu'invité, qui s'est finalement transformée en MC lors de la cérémonie d'ouverture, puis votre participation au dernier jour en tant que représentant du Directeur général de l'ANACIM, ont montré à suffisance que votre ADN de contrôleur ne vous a toujours pas quitté (...) ».

« Si cet évènement est reconnu comme l'une des AG les plus réussies de l'histoire de la FACAA, sachez que c'est en partie grâce à vos contributions multiformes, notamment votre discours de qualité lors de la cérémonie de clôture ».

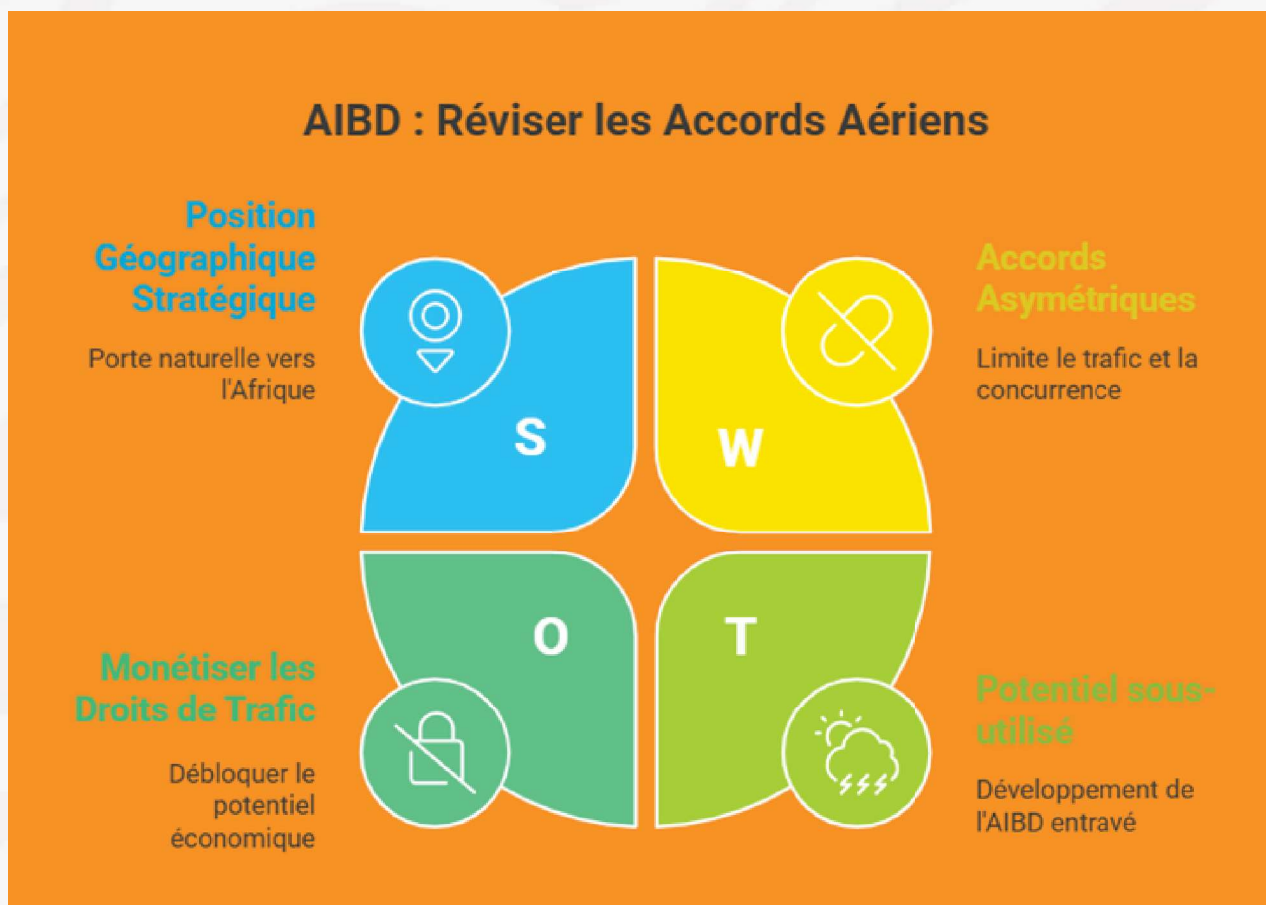


Plus loin, la lettre de l'APCCAS datée du 10 juin termine sur ces mots, « ceci démontre, si besoin est, une fois de plus, votre attachement au succès des contrôleurs aériens, au rayonnement de l'APCCAS et à la crédibilité du centre de Dakar, qui plus est, était en jeu pour cette AG ».

Le Directeur général de l'ANACIM, Dr Diaga Basse, a aussi pour sa part renouvelé ses remerciements à Abibou Mbaye pour cette représentation de l'Agence à la rencontre.

AVIS D'EXPERT

« RÉVISER LES ACCORDS AÉRIENS : UNE IMPÉRATIVE STRATÉGIQUE POUR LIBÉRER LE POTENTIEL DE L'AIBD »



Pourquoi réviser les accords aériens est-il devenu une urgence stratégique pour le Sénégal ?

Parce que **le ciel est un actif économique, et les accords qui le structurent sont des instruments de souveraineté et de puissance.** Dans le transport aérien, rien ne se fait sans texte : aucun vol ne décolle, aucun fret ne transite, aucune connexion ne se crée sans qu'un traité n'en fixe les contours.

Le Sénégal a construit à Diass un aéroport de classe mondiale. Mais un aéroport, aussi moderne soit-il, **ne vaut que par la qualité et la vigueur des droits de trafic qu'il génère et attire.**

AIBD est prêt à jouer dans la cour des hubs régionaux. Mais **tant que nos accords aériens ne sont pas adaptés à cette ambition, nous resterons spectateurs sur notre propre plateforme.**

Quels freins concrets posent les accords actuels pour le trafic à AIBD ?

Trop d'accords encore en vigueur ont été négociés dans un autre siècle, parfois à une époque où l'aviation cargo n'était qu'un service annexe, et où les notions de partages de codes, de hubs ou de cinquièmes libertés n'étaient pas des priorités.

Ces textes imposent des **plafonds de fréquences, restreignent les escales multiples, ignorent les opérations cargo**, et surtout, **ne garantissent pas toujours une réciprocité équilibrée**.

Et c'est là un point crucial : **il est inconcevable que certains États partenaires bénéficient de droits généreux vers Dakar, alors que les compagnies sénégalaises n'arrivent pas à exploiter les mêmes facilités dans l'autre sens**.

Cette asymétrie nuit directement à la compétitivité de nos transporteurs, à la souveraineté de notre réseau aérien, et au développement durable de l'activité à AIBD.

Quelle est la place du concept de réciprocité dans cette réflexion ?

Elle est centrale. Car dans l'aviation, comme dans la diplomatie, **il n'y a pas de partenariat sans équilibre**. Le principe de réciprocité n'est pas un luxe, c'est une règle fondamentale. Il garantit que les avantages accordés par le Sénégal soient compensés par des droits équivalents pour nos compagnies.

Cela protège nos intérêts, renforce notre position dans les négociations, et **empêche que notre ciel ne soit un terrain de jeu déséquilibré où d'autres prospèrent sans contrepartie**.

Dans tous les accords à venir, cette **réciprocité doit être non seulement exigée, mais mesurée, monitorée et, si nécessaire, renégociée**. C'est à ce prix que nous construirons un ciel équilibré, équitable et souverain.

Que faire des droits de trafic non exploités ?

Il est temps d'avoir une approche plus audacieuse, plus économique, presque entrepreneuriale de nos droits de trafic.

Chaque droit non exploité qu'il soit de 3e, 4e ou 5e liberté, passagers ou fret **représente une valeur latente**, une opportunité dormante, une richesse immobile. Laisser ces droits inactifs, c'est **laisser des devises à la frontière, des emplois en suspens et des flux commerciaux inexploités**.

Le Sénégal doit mettre en place une **stratégie nationale de valorisation de ses droits de trafic**. Cela peut passer par :

- **La cession temporaire ou la location commerciale de droits inutilisés à d'autres compagnies** (dans un cadre encadré) ;
- **Des accords avec des partenaires techniques ou financiers** pour activer des routes dormantes ;
- **Des incitations ciblées** à l'exploitation de droits peu attractifs mais stratégiques (par exemple sur des corridors régionaux) ;
- **Des conditions d'exploitation liées à des engagements en emploi, en valeur ajoutée locale ou en connectivité**.

En d'autres termes, **si nous ne pouvons pas utiliser certains droits aujourd'hui, monétisons-les intelligemment. Ne les laissons plus dormir gratuitement**.

Quels bénéfices concrets pour l'AIBD ?

Des bénéfices multiples, massifs, mesurables. Des accords révisés, équilibrés, et valorisés permettront :

- D'attirer de nouveaux opérateurs qui trouvent enfin une offre juridique compétitive à Dakar ;
- D'augmenter le trafic passagers et fret, notamment sur les corridors africains aujourd'hui sous-desservis ;
- D'ancrer AIBD comme **plateforme logistique régionale**, capable d'absorber et redistribuer les flux commerciaux et humanitaires du Sahel et du Golfe de Guinée ;
- De stimuler l'emploi dans les services aéroportuaires, la manutention, la douane, la chaîne du froid, l'assistance au sol ;
- De renforcer l'attractivité du Sénégal dans les chaînes logistiques globales.

Conclusion

Réviser nos accords pour maîtriser notre ciel et libérer notre destin aérien

Le Sénégal n'a jamais été un simple point sur la carte aéronautique de l'Afrique. Il a toujours été une **porte d'entrée naturelle**, une **plateforme stratégique** entre les continents, un **lieu de convergence des routes commerciales, diplomatiques et culturelles**.

Aujourd'hui, à travers l'AIBD, notre pays dispose d'une infrastructure à la hauteur des grandes ambitions (du diamant brut mais que l'on regarde comme si c'était du gravier). Mais ce potentiel restera sous-exploité tant que nos accords aériens, ces leviers invisibles mais fondamentaux **ne seront pas entièrement repensés à la lumière des nouvelles réalités économiques, logistiques et géopolitiques**.

Réviser les accords, ce n'est pas un exercice bureaucratique. C'est un **acte de souveraineté économique**, un outil de rééquilibrage stratégique, une façon de transformer notre ciel en un **actif national au service du développement**. C'est aussi affirmer que notre espace aérien a une **valeur**, une **vocation régionale**, et qu'il n'est plus question qu'il soit ouvert à sens unique.

Il ne suffit plus de signer. Il faut **négoier avec intelligence**, **vendre avec discernement**, **protéger avec fermeté**, et surtout, **valoriser avec ambition**. Cela passe par une exigence de réciprocité, par l'activation ou la monétisation des droits de trafic inexploités, par une ouverture ciblée au service du trafic régional et du fret de haute valeur.

Ce que nous jouons ici, ce n'est pas seulement le trafic de demain à l'AIBD. C'est notre place dans l'architecture aérienne de l'Afrique de l'Ouest. C'est notre capacité à devenir un hub incontournable, un centre de gravité logistique, un acteur respecté et recherché dans les négociations aériennes internationales.

C'est le ciel du Sénégal qui est en jeu. Il est vaste, il est prometteur, il permet de relier les trois continents (Europe, Amérique, Afrique) en 5 à 7 heures de vol, mais il ne deviendra une réalité économique que si nous en reprenons pleinement le contrôle. Le moment est venu de réécrire nos accords pour mieux réécrire notre trajectoire.

Optimiser le potentiel de l'AIBD grâce à des accords aériens révisés



Daouda NDIAYE

**Chef du Département économie
du Transport aérien
Direction du Transport Aérien
et de la Réglementation**

ANACIM



Aéroport militaire Léopold Sédar SENGHOR
BP : 8184, Dakar-Yoff



Téléphone & Fax
+221 33 865 60 00 / +221 33 820 04 03



Email & Site web
anacim@anacim.sn / www.anacim.sn